Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =

Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della

Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 25 (1840)

Protokoll: Section de botanique

Autor: Candolle, Alphonse de / Godet

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SECTION DE BOTANIQUE.

Séance du 21 Oloûr

Président: M. Alphonse de Candolle.

Secrétaire : M. Ch. Godet.

La section d'agriculture, trop peu nombreuse, demande à se réunir à celle de botanique : ce qui lui est accordé.

M. le D. Bonnaz lit la relation d'une course de botanique dans la vallée d'Abondance et sur les montagnes de St. Gingolphe.

M. Czeux lit un mémoire intitulé : « Opinion d'un ancien agriculteur Vaudois sur une école d'agriculture. » Il passe successivement en revue les questions suivantes: But et division de l'agriculture; connaissances nécessaires à l'agriculteur; difficultés de donner une instruction suffisante au jeune homme qui se voue à cette science et insuffisance de toutes les écoles actuelles, quant à l'agriculture spéciale et aux moyens de production du canton de Vaud; utilité d'une école spéciale; plan de cette école et esprit dans lequel elle, devrait être dirigée. L'auteur pense qu'une somme de 250,000 francs serait suffisante pour arriver au but, et qu'au bout de quelques années l'intérêt serait assuré au 4 p. %. Il signale ensuite l'état défectueux de l'agriculture dans le canton de Vaud, principalement quant à l'éducation des bestiaux et le système des assolemens; ce qui fait que le canton ne produit point tout ce qu'il pourrait produire.

M. le D. Lagger fait lecture d'un mémoire sur la Flore du canton de Fribourg. Après une courte description géographique du canton, l'auteur indique fidèlement la littérature qui a rapport à la Flore Fribourgeoise, citant les hommes qui y ont travaillé depuis 45 ans et indiquant en même temps les ressources que le botaniste y trouve aujourd'hui. Il résulte d'un tableau des familles que M. Lagger donne à la fin de son travail, que Fribourg possède jusqu'à présent connues 1,272 espèces, réparties en 109 familles. Parmi ces espèces, 1,050 sont plus ou moins généralement répandues, 218 sont rares et 4 exclusivement propres au canton. Ce sont: Lepidium procumbens L., Rosa Spinulifolia Dem., Serratula intermedia Gaud. et Polypogon Monspeliensis Desf.

M. Alphonse de Candolle termine la séance en présentant des dessins fort bien exécutés de diverses monstruosités dans les organes floraux de plantes observées dans le Jardin botanique de Genève. Il ajoute de vive voix quelques développemens explicatifs sur les cas présentés.

La séance est levée à 1 3/4 heures.
